

## Notification conformément à la législation OPA

La Société a reçu, le 21 février 2008, une communication de ses actionnaires de contrôle concernant leur participation dans GBL au 1<sup>er</sup> septembre 2007, dont le contenu est repris ci-dessous.

Cette communication a été effectuée conformément à l'article 74 §7 de la loi du 1<sup>er</sup> avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition. Aux termes de cette loi, les actionnaires à plus de 30 % d'une société cotée sont dispensés de l'obligation de lancer une offre publique sur cette société à condition d'avoir notifié leur participation à la date d'entrée en vigueur de la loi (soit le 1<sup>er</sup> septembre 2007) à la CBFA et à la société concernée le 21 février 2008 au plus tard.

- *Nombre et pourcentage de titres avec droit de vote détenus de concert par les personnes déclarant*

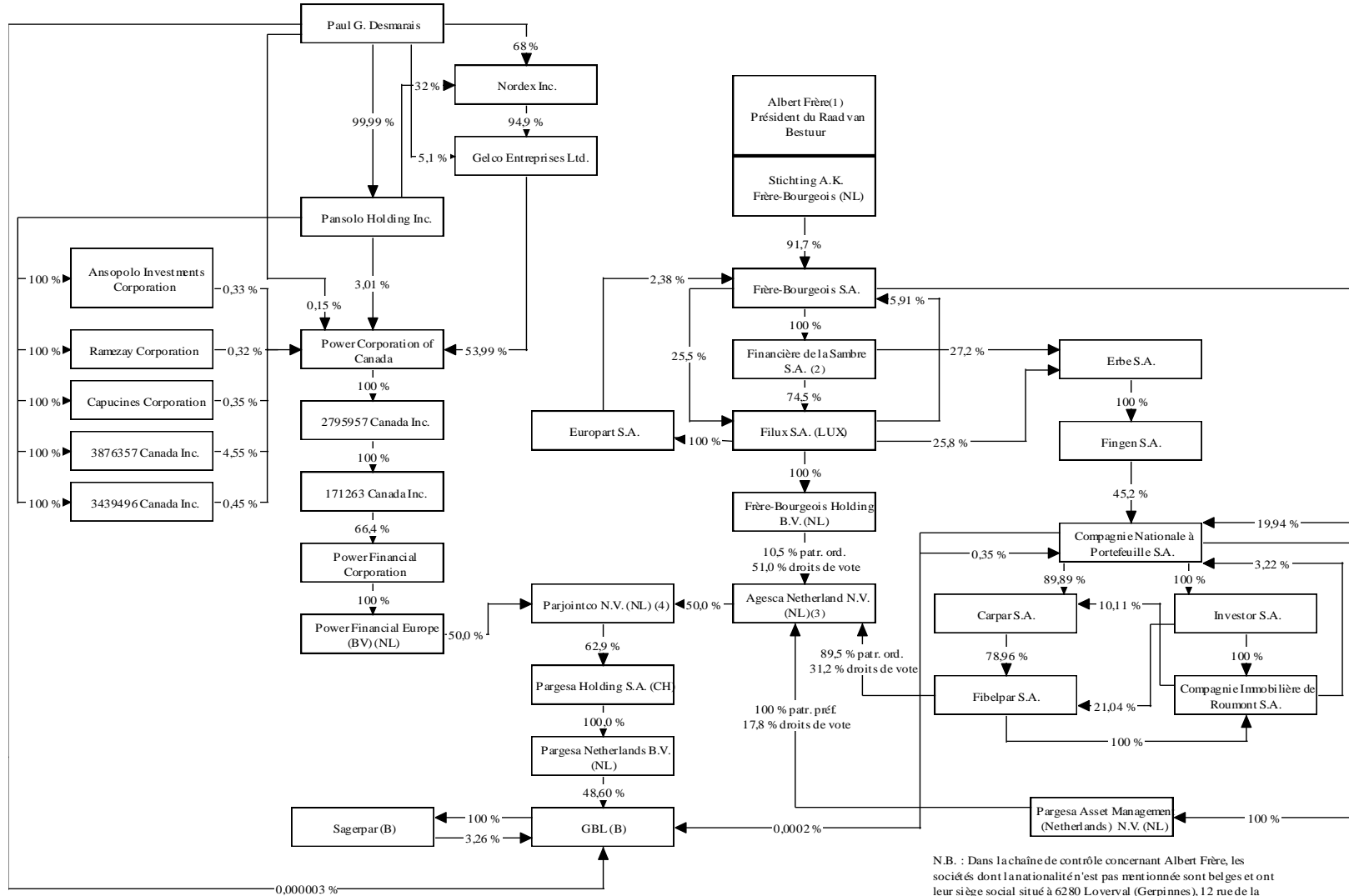
<i>Actionnaires</i>	<i>Nombre de titres avec droit de vote</i>	<i>%</i>
Pargesa Netherlands B.V.	78.420.013	48,60
Sagerpar (*)	5.261.451	3,26
Compagnie Nationale à Portefeuille	38.500	0,0002
Paul G. Desmarais	500	p.m.
<b>Total</b>	<b>83.720.464</b>	<b>51,86</b>

(\*) Filiale de GBL dont les droits de vote sont suspendus

- *Personne(s) physique(s) et/ou morale(s) détenant le contrôle ultime des personnes morales déclarant*

Paul G. Desmarais et Albert Frère, liés par une convention d'action de concert.

• *Chaîne de contrôle*



N.B. : Dans la chaîne de contrôle concernant Albert Frère, les sociétés dont la nationalité n'est pas mentionnée sont belges et ont leur siège social situé à 6280 Loverval (Gerpinnes), 12 rue de la Blanche Borne

(1) Conformément aux statuts de la Stichting Administratiekantoor Frère-Bourgeois - Rotterdam - Nederland  
 (2) Participation de 0,15 % dans CNP  
 (3) Contrôle conjoint organisé par une convention d'actionnaires entre les groupes CNP et Frère-Bourgeois  
 (4) Contrôle conjoint